



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉPARTEMENT**



**DE MAYOTTE**



# **DOSSIER DE PRESSE**

---

## **Violences : le plan d'action**

Mars 2020

## **Mobilisation pour la jeunesse mahoraise** **mars 2020**

L'État, le conseil départemental et les maires se mobilisent ensemble pour sortir de la flambée de violence actuelle, en s'appuyant sur l'ensemble des forces vives et des citoyens de Mayotte.

Cette mobilisation s'articule autour de trois axes :

- Des forces de sécurité publique plus présentes et plus accessibles ;
- Le développement d'une médiation de terrain ;
- La mobilisation de tous les acteurs autour du Maire pour prévenir la délinquance.

Le sujet de fond reste la difficulté pour une partie de la jeunesse mahoraise d'entrevoir un avenir confiant et serein. Avec tous ceux qui veulent s'engager pour la jeunesse Mahoraise, nous organisons la mobilisation et la réflexion sur l'avenir des jeunes à Mayotte en juin 2020 afin de prendre des initiatives fortes dans le domaine de la formation, de l'insertion, de l'animation sportive, culturelle ou de loisirs et, d'une façon générale, sur l'amélioration des conditions de vie et d'étude des jeunes.

## Axe 1

### **La sécurité publique / surveillance générale**

Objectifs : Assurer un « contrôle de zone » (saturation de l'espace) de l'ensemble de l'île, avec un dispositif fortement visible, dense et souple, afin de couvrir tous les champs missionnels (délinquance générale, bandes, barrages, coupures de route, sécurité routière ...).

Les principales mesures sont les suivantes :

1 - Mise en place d'un dispositif de contrôle de zone de nuit, de 19 h à 5 h, afin de lutter contre la délinquance, les coupures de route et l'immigration clandestine.

→ En zone gendarmerie, définition de 6 secteurs couvrant Grande Terre et Petite Terre, avec 20 patrouilles (gendarmerie mobile, ainsi que les brigades territoriales en première partie de nuit) mobilisées chaque nuit. Aux patrouilles très visibles s'ajoutent des dispositifs plus discrets (personnels en tenue civile, circulant en véhicules banalisés).

Chaque nuit, au moins 4 opérations de contrôle fixe d'axes (carrefours stratégiques) seront effectuées avec fouilles éventuelles des véhicules.

→ En zone police, renforcement de la présence policière la nuit dans toute la circonscription, avec appui si besoin de la gendarmerie mobile. Des opérations conjointes de contrôle fixe d'axes seront menées avec la gendarmerie nationale, en limite de zones police/gendarmerie.

→ Quand les maires ont pris des arrêtés municipaux d'interdiction de circulation, la nuit, de mineurs non accompagnés par un majeur, les forces de l'ordre s'assurent, en lien étroit avec les polices municipales concernées, de leur application avec, notamment, convocation des parents et verbalisation de ces derniers en cas d'infraction.

2 – Surveillance renforcée des établissements scolaires les plus sensibles :

- zone PN : Kawéni et Mamoudzou-Nord ;
- zone GN : Kahani, Dzoumogné, Acoua, Tsararano/Dembéni, Koungou, M'tsangamouji et Petite Terre.

→ Présence aux heures sensibles (arrivée des élèves dès 5 h, sortie, pause méridienne), en complément des moyens engagés par le rectorat (EMS) et des actions mises en œuvre par les collectivités (mise en sécurité des élèves le matin et lors de la sortie, éclairage public ...).

3 – Sécurisation des transports scolaires, sur les tronçons sensibles, aux heures de ramassage des élèves.

→ Présence de gendarmes ou de policiers dans les bus, avec une escorte, sur les lignes les plus sensibles, définies en lien avec les sociétés de transports scolaires.

4 – Effort majeur sur le renseignement de terrain, afin de détecter le plus en amont possible, de prévenir et de s'adapter en permanence.

## Axe 2

### **La médiation**

Objectifs : Impliquer la population dans la médiation auprès des jeunes, au cœur des quartiers et autour des établissements scolaires, afin d'apaiser les tensions et de recréer du lien social.

À cet effet, il est proposé de mettre en place des **« brigades de vigilance citoyenne »**, sur l'ensemble du département.

Ce dispositif, qui montera en puissance pour atteindre sa pleine efficacité en septembre 2020, serait composé :

- de 600 volontaires, avec une tenue spécifique (tee-shirt, casquette, pantalon) et qu'il convient de fidéliser par un moyen en cours de définition.
- de 100 encadrants rémunérés (avec cofinancement par le conseil départemental et l'État).

Ces brigades, organisées par secteur géographique, seront portées par des associations (Mlézi Maore, La Croix Rouge, Fahamou Maecha et Messo).

Un comité de pilotage, regroupant l'ensemble des acteurs (préfet, président du conseil départemental, maires, recteur, associations porteuses, forces de sécurité intérieure), assurera le pilotage opérationnel du dispositif (définition des missions, animation des encadrants, suivi et adaptation du dispositif, liens avec les partenaires). Il se réunira au moins une fois par semaine.

## Axe 3

### **La prévention de la délinquance**

Objectifs : Relancer la prévention, au cœur de la lutte contre la délinquance, en redynamisant les structures existantes et en développant les partenariats.

Cette démarche sera initiée après les élections municipales des 15 et 22 mars, avec les maires élus ou réélus. Les principales mesures sont :

#### 1 - La relance et le suivi actif des comités locaux / intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD / CISPD)

Présidé par le maire de la commune ou le président de l'intercommunalité, le CLSPD / CISPD est le cœur du dispositif de prévention de la délinquance. Il est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il comprend notamment :

- le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'État désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

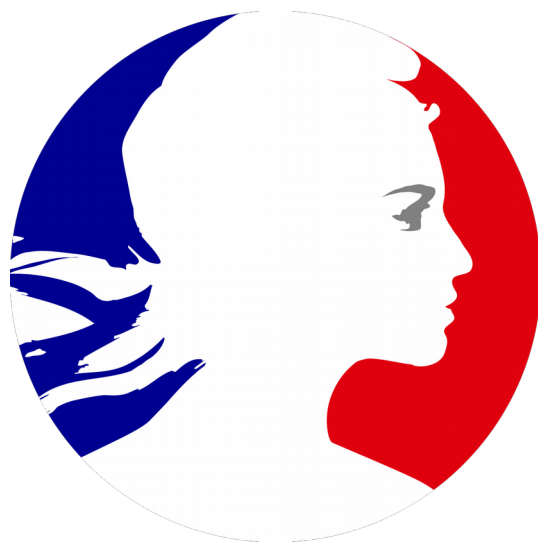
Il peut se réunir en formation restreinte pour échanger, analyser et traiter, de façon concrète et au plus proche du terrain, tous les faits / événements se déroulant sur la commune ou l'intercommunalité.

Sous la présidence du maire/président d'EPCI, le CL(I)SPD est animé par un coordonnateur, recruté par le maire/président et dont le poste est co-financé par l'État.

→ Un effort majeur sera porté, par la préfecture, auprès des nouveaux maires pour relancer les CLSPD ou CISPD, former les coordonnateurs qui seront nommés ou reconduits et tenir les réunions en formation restreinte une fois par mois.

2 – Relancer / mieux animer les partenariats, notamment avec le conseil des cadis et les parents (associations de parents d'élèves, dispositif des parents relais, UDAF et autres associations ...).

3 – Le Conseil départemental de prévention de la délinquance se réunira au mois de mai 2020 pour acter l'ensemble des évolutions.



CONTACT :

PRÉFECTURE DE MAYOTTE

SERVICE DE LA COMMUNICATION  
INTERMINISTÉRIELLE

06.39.69.00.31

[communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook & Twitter :

@prefet976

Direction de la communication du Conseil Départemental

Direction de la communication du Rectorat de Mayotte